

## Projet éolien du plateau de La Chapelle-sur-Chézy

Lettre d'information #4

Mars 2023

### Le mot du chef de projet

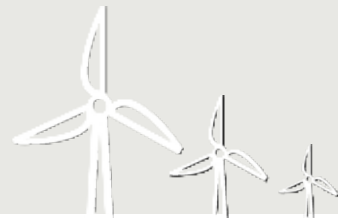
Le projet éolien avance ! Nous avons reçu une demande de compléments de la Préfecture de l'Aisne en juin 2020. Suite à cela, le 22 avril 2021 nous avons pu déposer les compléments du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien du Plateau de La Chapelle-sur-Chézy. Les services instructeurs ont ensuite finalisé leur étude du dossier, et conclu à sa recevabilité. Il rentre maintenant dans la suite de la phase de la procédure d'instruction, qui sera marquée par l'enquête publique dans les mois à venir. Les détails de cette phase vous seront communiqués dans une prochaine lettre d'information.

Dans cette quatrième lettre d'information, nous vous présentons les chiffres clés du parc ainsi que les résultats principaux des études réalisées pour constituer le dossier de demande d'autorisation environnementale. Nous reviendrons également sur l'historique du projet et les prochaines étapes à venir.

Bonne lecture !



**Thomas HERBULOT**  
Chef de projet  
**RWE Renouvelables France**  
thomas.herbulot@rwe.com



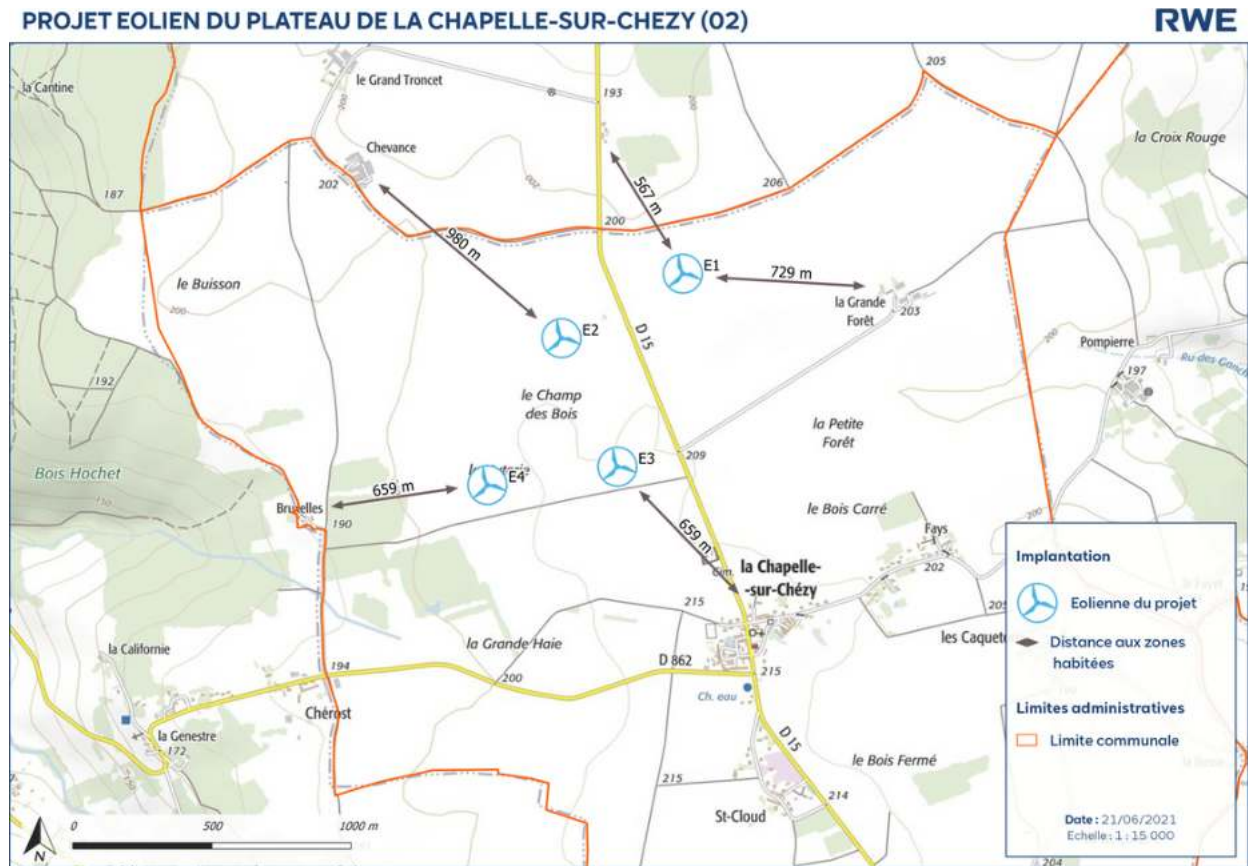
### Nordex Développement est devenu RWE Renouvelables France

Le 2 novembre 2020, le groupe Nordex a cédé ses activités de développement de parcs éoliens et solaires à l'entreprise RWE. Pour vous, rien ne change puisque l'ancienne équipe Nordex Développement est devenue l'équipe de RWE Renouvelables France. Notre éthique, notre expertise ainsi que vos interlocuteurs de terrain restent donc les mêmes. Désormais producteur d'électricité et exploitant de nos projets, nous vous accompagnons pendant toute la durée du vie du parc, jusqu'à son démantèlement.



**Même équipe  
Même éthique  
Mêmes projets**

# Les caractéristiques du projet



## Les chiffres clés



### 4 éoliennes

installées, d'une puissance unitaire allant de 3,0 à 5,7 MW.



### 35 GWh

de production électrique annuelle. Cette estimation est rendue possible grâce aux mesures de vent récoltées sur la zone via le mât de mesure installé entre juin 2018 et mars 2021.



### 7 500 foyers

potentiellement alimentés par le parc éolien (tous les usages domestiques compris).



### 22,8 MW

de puissance maximale installée pour la totalité du parc.



### 170 m

de hauteur totale maximale pour les éoliennes du projet, avec un diamètre de rotor compris entre 130 et 141 m.



### 659 m

de distance entre les éoliennes et la première zone d'habitation de La Chapelle-sur-Chézy.

# Retour sur les études

## L'étude environnementale



Des écologues sont venus recenser les espèces présentes sur site durant un cycle écologique complet : migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale et hivernage. Plusieurs espèces ont ainsi été recensées, parmi lesquelles, le Bruant jaune, l'Alouette des champs ou le Vanneau Huppé.

Les chauve-souris ont également fait l'objet d'études durant plusieurs nuits par le biais de micros posés en altitude sur le mât de mesure et d'écoutes actives au sol. Le bilan montre une activité des chauves-souris principalement au niveau des haies et boisements, et de l'étang des Houssois, au sud de la commune.

Des mesures adaptées seront mises en place afin de maîtriser l'impact du parc dans son environnement, avec notamment un plan de bridage des éoliennes en fonction de l'activité des chauve-souris.

Aussi, une zone de près de 2,5 hectares destinée à l'attractivité et la valorisation de la biodiversité sera créée à proximité du parc. Elle bénéficiera à un large spectre d'espèces animales et végétales.

## L'étude acoustique



L'étude acoustique a été menée au printemps par un bureau d'études indépendant. Des sonomètres ont été installés aux alentours des habitations les plus proches de la zone d'implantation du projet.

Ces mesures ont permis d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées pour calculer le bruit supplémentaire généré par les éoliennes. Cela a permis d'adapter leur mode de fonctionnement pour s'assurer du respect de la réglementation acoustique en vigueur pour l'ensemble du parc.

Des écoutes seront réalisées une fois le parc en exploitation et des ajustements seront faits si nécessaire.

## L'étude paysagère



L'étude paysagère du dossier a été réalisée par le bureau d'étude expert Champ Libre. Elle s'appuie sur un total de 67 photomontages réalisés autour du projet, à des distances variées allant de 659 mètres à plus de 19 kilomètres.



Photomontage depuis la sortie Nord du village de La Chapelle-sur-Chézy



Photomontage avec vue sur le hameau de Fays à La Chapelle-sur-Chézy

# Les bénéfiques pour le territoire

Les retombées économiques locales sont de diverses natures. En complément de la création d'activité économique et d'emplois lors de la phase de construction et d'exploitation du parc, des retombées fiscales sont engendrées pour les collectivités. Vous trouverez ci-dessous une première estimation des retombées fiscales annuelles, basée sur un scénario de 4 éoliennes de 3.6 MW à La Chapelle-sur-Chézy :

<b>Commune de La Chapelle-sur-Chézy :</b>	<b>42 600 €/an</b>
CC du canton de Charly-sur-Marne :	60 500 €/an
Département de l'Aisne :	51 900 €/an
Etat :	4 300 €/an

*\*simulation faite le 4 janvier 2023 et basée sur les dispositions fiscales de 2020 (source : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr))*

## Quelques idées reçues sur l'éolien

### " Un parc éolien fait-il perdre de la valeur aux biens immobiliers ? "



La valeur d'un bien immobilier dépend de nombreux critères qui sont constitués à la fois d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambres...) et subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle...). L'implantation d'un parc éolien ne joue que sur les éléments subjectifs, qui peuvent varier d'une personne à l'autre. Pour les communes qui les accueillent, les éoliennes permettent de financer de nouvelles infrastructures ce qui contribue au dynamisme local et valorise de fait les biens s'y trouvant. C'est le cas par exemple de la commune de Saint-Georges-sur-Arnon (36) où 19 éoliennes sont installées. Le maire indique que le m<sup>2</sup> se vend aujourd'hui environ 15 euros plus cher qu'il y a 5 ans.

### " Les éoliennes sont-elles recyclées en fin de vie ? "



La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 30 ans. Une fois cette période passée, l'éolienne est démantelée et les différents composants sont recyclés. Aujourd'hui, près de 90% de l'éolienne est recyclé, ce chiffre devant être porté à près de 97% d'ici 2023. L'acier et le béton (environ 90% du poids d'une éolienne) sont recyclables à 100%. Les pales (environ 6% du poids d'une éolienne), sont constituées de composites qui sont plus difficiles à recycler et sont aujourd'hui majoritairement broyées pour servir de combustible. Des travaux de recherche sont aujourd'hui en cours afin d'améliorer leur valorisation. Désormais exploitants de nos parcs, nous serons à vos côtés jusqu'à cette phase finale du projet.

### " Les énergies renouvelables rapportent-elles des bénéfices à l'Etat ? "

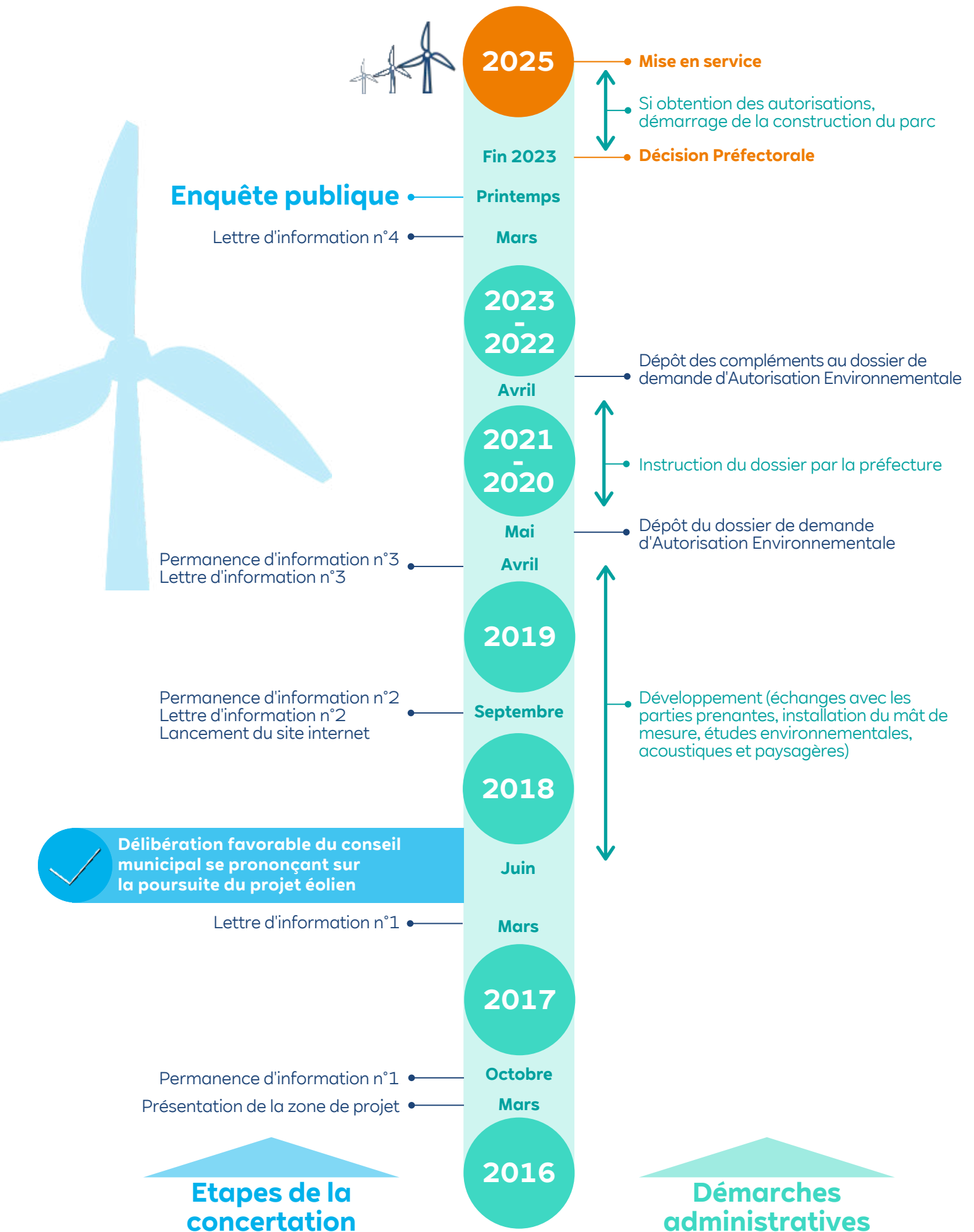


L'intégration de l'énergie éolienne au marché de l'énergie fonctionne depuis près de 20 ans selon le mécanisme du complément de rémunération. Lorsque les prix du marché sont inférieurs au prix cible fixé lors de l'attribution du projet, l'Etat verse un complément de rémunération au producteur. A l'inverse, quand les prix du marché sont supérieurs, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence.

Au cours du premier semestre 2022, le tarif de rachat de l'électricité s'élevait à 231€/MWh contre en moyenne 50€/MWh avant la crise du COVID-19 et les tensions sur liées au gaz dans le monde. Grâce au complément de rémunération avec des prix cibles aux alentours de 60€/MWh, les sommes reversées à l'Etat par les producteurs éoliens atteignent en 2021 et 2022 plusieurs dizaines de milliards d'euros. Avec des prix de marché qui s'envolent depuis plusieurs mois, les énergies renouvelables se révèlent donc indispensables, car elles limitent nos importations d'énergies fossiles, mais aussi parce qu'elles équilibrent nos finances publiques et protègent le pouvoir d'achat des français !



# Historique du projet

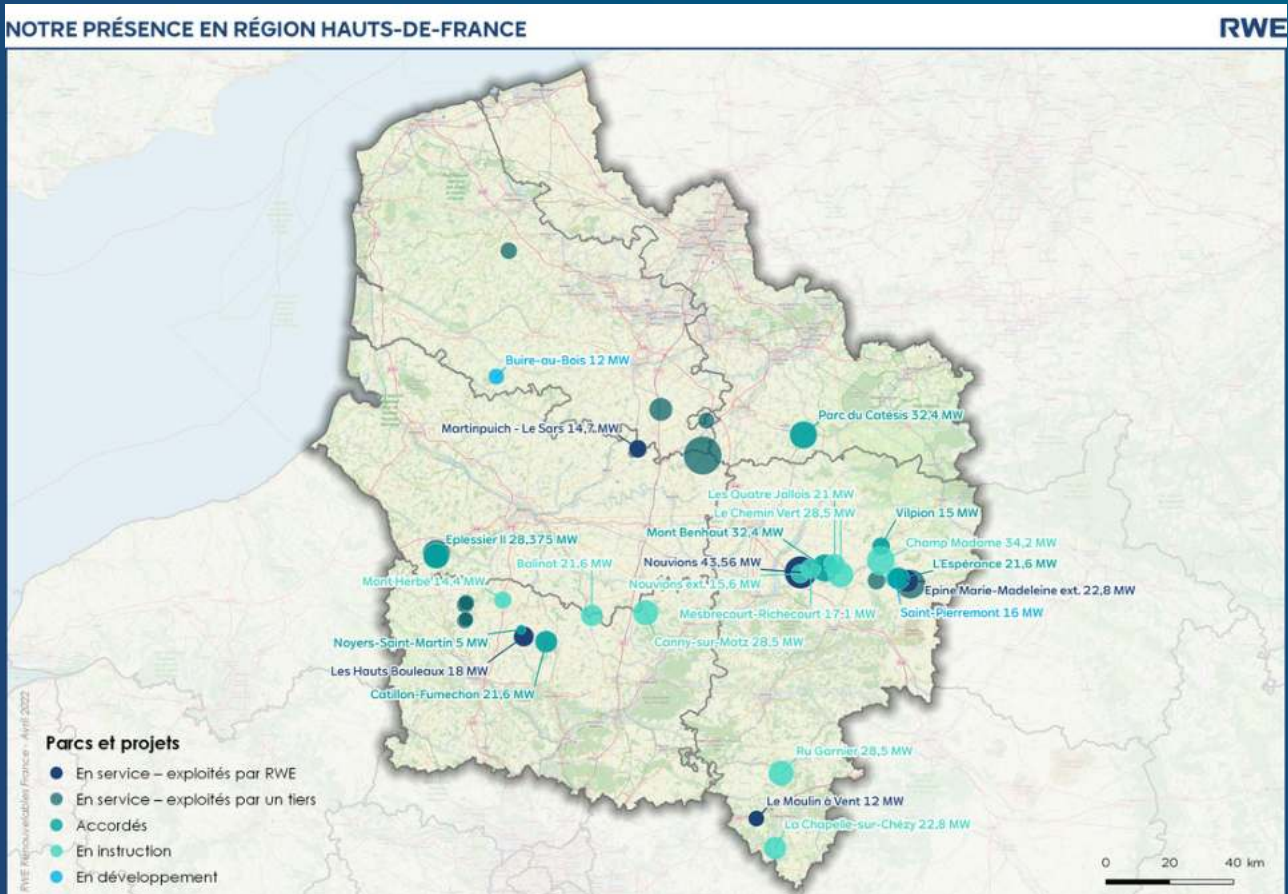


## Qui sommes nous ?

# RWE Renewables France

RWE Renewables est un acteur présent à l'international, sur différents secteurs (éolien terrestre et en mer, solaire, stockage...) et appartient au groupe historique allemand RWE. Ce dernier est en pleine transition pour un abandon des énergies fossiles et vise la neutralité carbone d'ici 2040. RWE Renewables est aujourd'hui le 3ème acteur le plus important des énergies renouvelables en Europe.

Filiale française du groupe RWE Renewables, RWE Renewables France est l'un des principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables en France. Ce sont plus de 120 collaborateurs qui développent, construisent, exploitent et assurent la maintenance de parcs éoliens et solaires. Cette filiale du groupe RWE regroupe les anciens salariés de la branche de développement de Nordex France, suite à son acquisition en novembre 2020.



Forte de l'expérience acquise depuis près de 20 ans dans le développement de projets éoliens, les équipes ont déjà développé et mis en service plus 1 000 MW sur le territoire français, avec une présence historique dans la région Hauts-de-France. Sur l'année 2022, l'entreprise aura construit et mis en service 5 nouveaux sites éoliens qu'elle exploitera pendant les années à venir. La société intervient sur l'ensemble des étapes de la vie des projets. Du lancement du projet jusqu'à son démantèlement ou le renouvellement de son installation, nous portons une attention particulière à la qualité de nos réalisations en associant les acteurs du territoire très tôt au projet.